



Fédération des Industriels Charcutiers, Traiteurs, Transformateurs de Viandes

Règlement de mise en concurrence

**EVALUATION DE L'IMPACT DU PROGRAMME EUROPEEN DE
PROMOTION DE LA CHARCUTERIE EUROPEENNE DE QUALITE,
SAVEURS AUTHENTIQUES DE FRANCE AU JAPON EN 2018, 2019 ET
2020.**

Annonceur :

FICT – 9, boulevard Malesherbes – 75008 PARIS
Tél. +33(0)1 75 00 09 30 / Fax. +33 (0)1 75 00 09 39

Date et heure limites de remise des offres :

18 décembre 2017 à 10h00 (Heure Française)

Objet du marché

Afin d'assurer une **évaluation efficace et indépendante de l'impact** de l'action « **Programme Européen de promotion de la charcuterie européenne de qualité, saveurs authentiques de France au Japon en 2018, 2019 et 2020** », la FICT réalise une mise en concurrence pour sélectionner une agence d'évaluation externe et indépendante.

Le présent document précise l'ensemble des conditions de participation et d'évaluation au marché.

Il accompagne le cahier des charges dans lequel sont présentées les missions et prestations souhaitées par l'annonceur. Ce cahier des charges sera transmis dès notification de participation des agences candidates à la consultation.

Cette notification sera réalisée par email aux 2 adresses suivantes :

d.bazergue@fict.fr

e.makhloufi@fict.fr

Les études et informations contenues dans le cahier des charges sont strictement confidentielles et ne peuvent pas être utilisées par les agences pour d'autres clients en raison du caractère institutionnel de ces données.

Durée du marché

Le marché est conclu pour une **durée de 36 mois**. La date de démarrage de ce contrat interviendra postérieurement à la date de signature de la convention entre la FICT et FranceAgriMer **et à compter de la notification écrite par la FICT**. Le candidat s'engage à fournir tous les éléments demandés par l'annonceur, avant le versement du solde.

Conditions particulières

L'agence retenue devra s'engager à maintenir son offre jusqu'à la signature du contrat entre la FICT et FranceAgriMer.

En cas de non signature du contrat avec FranceAgriMer, l'appel d'offres sera déclaré caduc.

Par ailleurs,

1. Aucune indemnisation n'est prévue pour les sociétés ayant présentées une offre et dont l'offre n'a pas été retenue.
2. Il est recommandé pour les agences souhaitant proposer leur candidature de disposer d'un relais au Japon : bureau, filiale ou correspondant.
3. Dans le cas où un candidat estime gérer un budget d'un opérateur du même secteur ou d'un secteur ou d'un organisme pouvant présenter un conflit d'intérêt, il devra solliciter un accord préalable auprès de l'annonceur, afin de pouvoir concourir.
4. Les dépenses ne pourront être engagées qu'après la signature de ce contrat et la notification écrite de la FICT précisant la date de démarrage du programme.

Budget

Le **budget global prévu pour le présent marché est de 51 000€ HT sur les trois années** (17 000€ HT en années 1 et 2 et 3), il ne peut en aucun cas être dépassé.

La prise en charge de la réalisation de cette campagne fera l'objet d'un contrat entre la FICT et l'agence retenue.

Le montant des honoraires du prestataire couvre la rémunération de la réflexion, la mise en œuvre de l'évaluation et le suivi administratif ainsi que l'ensemble des autres prestations demandées à l'agence dont les évolutions éventuelles demandées par la FICT.

Contenu de l'offre

Les candidats devront faire apparaître dans leur dossier de candidature :

Eléments administratifs – Capacité économique et financière

1. La lettre de candidature précisant le nom du marché, datée et signée par la personne habilitée à représenter le candidat. Cette lettre mentionne :
 - La dénomination sociale de l'entreprise, le statut juridique, la nationalité
 - Le siège social,
 - La personne de contact et ses coordonnées,
2. Bilans et les comptes de résultats portant sur les deux derniers exercices clos (pour les entreprises Françaises),
3. Extrait K-bis délivré par le Greffe du Tribunal de commerce dont relève le candidat datant de moins de 3 mois à compter de la date de réception du dossier de candidature (pour les entreprises Françaises)
4. Attestation sociale et attestation fiscale datant de moins de 6 mois.
5. Une déclaration sur l'honneur du ou des candidats (en cas de groupement), dûment datée et signée par le candidat, pour justifier :
 - Avoir satisfait aux obligations fiscales et sociales de leur pays ;
 - Ne pas avoir fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324 -9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du code du travail ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
 - Ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620 -1 du code de commerce ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
 - Ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du code de commerce, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
 - Ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L. 620 -1 du code de commerce, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché.

La proposition technique

La proposition du candidat fait état de :

1. **L'organisation interne de la structure**, de l'équipe et du chef de projet. Les candidats doivent démontrer qu'ils possèdent des ressources humaines et techniques (joindre Curriculum Vitae du personnel affecté au projet) suffisantes pour être à même d'exécuter le marché.
Afin de faciliter les échanges avec l'annonceur, il est souhaitable que l'interlocuteur de l'agence **puisse s'exprimer en français**.
2. Les principales références des services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé, dans le cadre de l'objet du présent marché.
3. **La connaissance du candidat sur :**
 - Les procédures d'évaluation spécifiques nationales et communautaire (évaluation de notoriété, des impacts média et des événements commerciaux),
 - Des connaissances générales du produit,
4. Un **plan d'actions détaillé et une méthodologie de travail (outils d'évaluation et indicateurs)** pour les marchés ciblés dans le cahier des charges.

L'évaluation de l'impact de l'action « **Programme Européen de promotion de la charcuterie européenne de qualité, saveurs authentiques de France au Japon en 2018, 2019 et 2020** » repose sur un **système d'indicateurs**, qui comprend trois séries d'indicateurs de performance : les **indicateurs de réalisation**, de **résultats** et **d'impact** :

- Les **indicateurs de réalisation** permettent **d'évaluer le degré d'exécution des activités prévues dans le programme**,
- Les **indicateurs de résultats** permettent de **mesurer les effets directs et immédiats de ces activités**,
- Les **indicateurs d'impact** permettent d'en **mesurer les avantages au-delà des effets immédiats**

Référence : **liste d'indicateurs** pour l'évaluation de l'impact des programmes d'information et de promotion (Extrait du règlement d'exécution (UE) 2015/1831 de la Commission du 7 octobre 2015) : Chapitre IV article 22 et son annexe.

5. Un **planning** pour la mise en œuvre des actions
6. Un **budget détaillé**, présenté en euro HT

Transmission des offres

La mise en concurrence se déroule en un seul tour.

Les candidats sont invités à transmettre leurs offres par email (date et heure de réception de l'email faisant foi) aux deux adresses email suivantes :

d.bazergue@fict.fr

e.makhloufi@fict.fr

en utilisant, si besoin, un outil de transfert de fichiers en ligne (comme WeTransfer, etc.)

ou autres pour ne pas surcharger la boîte de réception.

Date et heure limites de remise des offres :

Lundi 18 décembre 2017 à 10h00 (Heure Française)

Les dossiers qui seraient envoyés après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne pourront être retenus.

Critères de sélection

Le choix de l'offre qualitativement et économiquement la plus avantageuse s'effectuera sur la base d'un classement fondé sur les critères suivants :

Valeur technique de l'offre – 85 % décomposé comme suit :

Critères	Note
Compréhension générale du projet	10%
Evaluations proposées pertinentes, rigoureuses et en adéquation avec le niveau de qualité requis par les normes de l'UE	45%
Qualité du plan d'action et la méthodologie de travail	20%
Capacité à agir dans un environnement multilingue européen	5 %
Compétences professionnelles et organisationnelles	5 %

Valeur financière de l'offre – 15%

Critère	Note
Optimisation par action de l'utilisation du budget	15 %

Audition des candidats

Les candidats seront auditionnés entre le 20 et le 22 décembre 2017.

Notification du marché

La notification du marché au candidat retenu est faite par l'annonceur au plus tard 14 jours, après son audition.

Contacts

Pour tout renseignement complémentaire concernant le marché, les candidats peuvent s'adresser à :

FICT

David BAZERGUE

Délégué Général

+33 (0)1 75 00 09 30

d.bazergue@fict.fr

FICT

Eldjida MAKHLOUFI

Responsable Export

+33 (0)1 75 00 09 38

e.makhloufi@fict.fr

Calendrier

Lancement de la procédure : **Jeudi 23 novembre 2017**

Transmission des offres : **Lundi 18 décembre 2017 avant 10h00 (Heure Française)**

Audition des candidats : **entre mercredi 20 décembre et vendredi 22 décembre 2017**

Notification au plus tard : **Vendredi 5 Janvier 2018**